

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210309-1	<u>Séance du 09 mars 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-et-un du mois de mars le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 mars 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02 mars 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 février 2021 joint en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 mars 2021

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**